

Résumé

Le *Small Business Act* (SBA) a été adopté par la Commission Européenne en Juin 2008. Le SBA a pour but de satisfaire aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME) européennes en établissant 10 principes qui guident la mise en œuvre des politiques européennes. Ces principes sont:

- I** Créer un environnement dans lequel les entrepreneurs et les entreprises familiales peuvent prospérer et où l'esprit d'entreprise est récompensé
- II** Faire en sorte que les entrepreneurs honnêtes qui ont dû déposer leur bilan bénéficient rapidement d'une seconde chance
- III** Définir les règles selon le principe « *Think Small First* »
- IV** Assurer la réactivité des administrations aux besoins des PME
- V** Adapter les outils des pouvoirs publics aux besoins des PME: faciliter la participation des PME aux marchés publics et mieux exploiter les possibilités qui sont offertes aux PME en matière d'aides d'État
- VI** Faciliter l'accès des PME au financement et mettre en place un environnement juridique et commercial favorisant la ponctualité des paiements lors des transactions commerciales
- VII** Aider les PME à profiter davantage des potentialités du marché unique
- VIII** Promouvoir le renforcement des qualifications au sein des PME et l'innovation sous toutes ses formes
- IX** Permettre aux PME de transformer les défis environnementaux en opportunités
- X** Encourager et aider les PME à tirer parti de la croissance des marchés

Le Comité des Régions (CdR) a lancé en 2009 le label de la Région Européenne Entreprenante (REE), une initiative qui vise à faciliter la mise en œuvre du "Small Business Act" au niveau local et régional. Ce projet identifie et récompense les régions européennes qui font preuve d'une excellente vision entrepreneuriale en leur décernant le label de la « meilleure région entrepreneuriale de l'année ».

Le but de cette étude est de présenter au CdR et les autorités locales et régionales à travers un regard critique sur la manière dont le SBA est mis en œuvre et sur une évolution possible vers une approche davantage locale et régionale. La méthodologie associe différents outils analytiques

et utilise plusieurs sources d'information afin de surmonter le manque de preuves sur l'application du SBA au niveau régional.

Les principaux éléments utilisés sont:

- une **analyse documentaire et un examen de base de données** afin d'identifier les bonnes pratiques des régions européennes en ce qui concerne la mise en œuvre du SBA. Les résultats de ces analyses et examens sont présentés sous la forme d'une carte pour chaque principe du SBA ;
- une **enquête** a été conduite afin d'examiner les priorités clés, les bonnes pratiques régionales ainsi que le fonctionnement de la gouvernance à plusieurs niveaux entre les différents acteurs ;
- des **études de cas régionales sur certaines REE** pour comprendre plus en détail le contexte régional ainsi que les initiatives existantes, afin d'en extraire des leçons utiles pour le futur ;
- une **analyse multicritères**, afin de produire une évaluation générale de l'application des principes du SBA au niveau national et régional.

La présente étude met l'accent sur :

1. la manière dont le SBA est mis en œuvre au niveau régional à travers l'Europe ;
2. les enseignements clés qui peuvent être tirés de l'expérience des REE;
3. la possible évolution du SBA et de ses principes dans les années à venir, en prenant en considération la future politique de cohésion.

Le tableau sur les pages suivantes indique les principaux résultats de cette étude, résume les principaux enseignements tirés et présente les recommandations politiques les plus pertinentes.

PRINCIPAUX RESULTATS	LEÇONS APPRISES	RECOMMANDATIONS POLITIQUES
<p>Les Régions jouent un rôle important dans la mise en œuvre des principes du SBA.</p> <p>En particulier, pour les principes suivants:</p> <p>I Climat commercial</p> <p>IV Réactivité des administrations</p> <p>VII Opportunités liées au Marché Unique</p> <p>VIII Innovation</p> <p>IX Défis environnementaux</p>	<p>Les Régions sont particulièrement efficaces lorsque ces principes sont liés au territoire. Elles le sont moins lorsqu'ils concernent le cadre législatif. Innovation, environnement, et climat commercial sont les domaines où les régions déploient un support substantiel aux PME.</p>	<p>Le nouveau 'SBA régional' devra être formulé autour de ces principes, au plus près des capacités et des compétences des autorités locales et régionales (I-IV-VI-VIII-IX).</p> <p>Deux autres principes pourront s'y ajouter:</p> <p>III Définir des règles selon le principe du «<i>Think Small First</i>»: son renforcement est une « condition <i>sine qua non</i> » afin d'améliorer la qualité de la gouvernance et la coordination entre institutions et PME. Sans une claire compréhension <i>ex-ante</i> des effets des législations administratives/régulatrices sur les PME, il apparaît peu probable que la mise en place de mesures politiques soit efficace, même au niveau régional.</p> <p>V Adapter les outils des pouvoirs publics aux besoins des PME : en réalité, les aides d'Etat et les marchés publics sont les deux principaux outils à disposition des autorités locales et régionales pour encourager le développement.</p>

<p>Les Régions et l'Etat sont complémentaires pour appliquer le SBA.</p> <p>Il y a des différences entre les performances nationales et régionales dans l'application des principes du SBA.</p>	<p>L'application du SBA requiert différents niveaux de gouvernance (européen, national, régional et local) ainsi qu'un dialogue actif entre les acteurs eux-mêmes et entre ces acteurs et les institutions. Les Régions agissent comme des <i>stimuli</i> pour les autorités nationales, fournissent de bons exemples, des idées, des analyses comparatives et des approches innovantes.</p>	<p>La stratégie comparative pour mettre en œuvre le SBA devrait être davantage liée au contexte et adaptable aux besoins particuliers des régions.</p> <p>Le SBA devrait ne devrait pas se résumer à la promulgation de principes et d'orientations. L'accent devrait davantage être mis sur le support à une mise en œuvre régionale et nationale et au contrôle des développements, même au niveau régional.</p>
<p>Dans les REE, la vision est plus forte que le contexte.</p> <p>Les différences de contextes sont nombreuses (sociales, économiques, politiques) mais les REE ont une approche commune et des objectifs à long terme.</p>	<p>La capacité de répondre aux principes du SBA dépend de l'attitude politique régionale et nécessite un changement culturel des décideurs politiques. Le label REE représente un bon stimulus et un bon exemple pour d'autres régions puisqu'il se base sur l'apprentissage mutuel, l'examen collégial et la mise en réseau à travers un transfert de connaissances, en particulier dans le service public.</p>	<p>Les REE devraient mieux capitaliser sur leur expérience.</p> <p>Cela pourrait nécessiter une analyse plus systématique de l'expérience des REE, sur une base régulière avec pour objectif l'identification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'approches innovantes pouvant être pertinentes pour d'autres régions européennes; • des synergies et des enrichissements mutuels possibles entre régions ayant des avantages/handicaps similaires; • de liens vers des programmes, ou toute autre initiative connexe dans d'autres

		programmes européens, qui pourraient supporter la mise en œuvre des stratégies.
<p>L'application du SBA est cruciale pour la mise en œuvre des Fonds Structurels lors de la prochaine période.</p> <p>Dans la nouvelle proposition de réglementation, l'application du SBA est une condition <i>ex-ante</i>.</p>	<p>Les REE ont développé une certaine expérience dans la planification des applications des principes du SBA par des actions et des interventions concrètes. A présent, elles vont être des sources précieuses d'information pour les autorités de gestion à travers l'Europe.</p>	<p>Les REE ont besoin d'une meilleure visibilité</p> <p>Une approche stratégique devrait être mise en place afin que les autorités locales et régionales ainsi que les décideurs politiques soient informés des projets, des bonnes pratiques et des activités des REE, et ce afin d'assurer une capitalisation générale sur les bonnes stratégies mises en œuvre ainsi que sur l'approche des REE au SBA.</p>